DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

> > Commune de ROYAN

72058 Objet

Tarifs et abonnements des droits de place pour la foire mensuelle du 4e jeudi

DATE DE CONVOCATION

20 mars

DATE D'AFFICHAGE

20 mars

Nombre de conseillers en exercice 26 Nombre de présents 21

Nombre de votants 24...

SOUS PRÉFECTIIRE - ROCHEFORT ARTIVÉE LE 29. MAR. 1972 DELIBERATION EXECUTOIRE

IArt. 46 du C. MLI

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze

le vingt quatre mars

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Onsieur de LIPKOWSKI

Etalent présents: MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BUCHET, DUPOUR, BARDE, COLLE, NAULIN, MONTRON, DOTREAU, LACHAUD, DOMECQ, BROTREAU, BERLAND, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. STIPAL par M. TETARD

Mme BIDEAU par M. BARDE N. LARGETEAU par M. BOUTET

Absents : MM.

RIVIERE, DELAIR, excusés

M onsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Les tarifs des droits de place n'ont pas été relevés depuis le 1er janvier 1969. Il convient donc de leur appliquer une augmentation de l'ordre de 15 % pour tenir compte de l'augmentation des frais de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'appliquer les tarifs suivants à compter du ler juin 1972 pour les marchands forains venant à ROYAN à la foire mensuelle du 4e jeudi :
 - pour les abomés : par m2 : 14 F par an
 - pour les non abonnés : par m2 et par mois : hors saison 1,15 F en saison 3,45 F (juil. Aout-Sep.)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, IN. les membres présents.

> Pour extrait conforme, Pour le Maire, djoint Délégué,